

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Pau et des Pays de l'Adour - Licence - Droit

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Pau et des Pays de l'Adour - Licence - Droit	Jury par défaut	Tous les candidats	200	1448	968	1019	20	5

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Présentation

Les rapports sociaux sont régis par le droit. La licence permet d'acquérir les connaissances juridiques de base, de se familiariser avec le vocabulaire juridique et de découvrir des exercices nouveaux (dissertation juridique, commentaire d'arrêt). Les études de droit nécessitent rigueur, logique et réflexion personnelle. Des qualités d'expression et d'argumentation sont également requises. Les étudiants peuvent suivre les trois années de licence à Pau ou à Bayonne.

[En savoir plus](#)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux ayant un nombre très important de candidatures à examiner, elle s'appuie en priorité sur des éléments quantitatifs (notes de première et de terminale, moyenne générale et notes du baccalauréat). Ce n'est qu'à titre exceptionnel, lorsqu'il faut départager les candidats de même niveau, que les critères complémentaires sont examinés.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

L'appréciation repose essentiellement sur des résultats académiques. Les candidats doivent avoir un très bon niveau général, les études de droit exigeant à la fois une capacité à raisonner et des capacités rédactionnelles.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français, philosophie, histoire géographie, sciences économiques et sociales, mathématiques, langues étrangères, science politique, enseignement moral et civique, droit et grands enjeux du monde contemporain de première et terminale et du baccalauréat		Bulletins scolaires et/ou Résultats du baccalauréat et des épreuves anticipées du baccalauréat	Essentiel
	Moyenne générale de première et terminale		Bulletins scolaires	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Maîtrise de la langue à l'écrit (vocabulaire, orthographe, syntaxe)	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	Bulletins scolaires et/ou Fiche Avenir	Complémentaire
	Maîtrise de la langue à l'oral (capacité à s'exprimer à l'oral et à argumenter)	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	Bulletins scolaires et/ou Fiche Avenir	Complémentaire
Savoir-être	capacité à être autonome dans la gestion de son travail	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	Champ "Autonomie" de la fiche Avenir	Complémentaire
	capacité à s'investir et à fournir des efforts	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	Champ "capacité à s'investir" de la fiche Avenir	Complémentaire
	Ouverture sur le monde et curiosité intellectuelle	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	appréciations des professeurs sur les bulletins scolaires	Complémentaire

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	avis du conseil de classe ou de la formation sur l'aptitude à réussir dans la formation	Complémentaire
	Motivation réelle à intégrer la formation	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	Projet de formation motivé	Complémentaire
	Cohérence du projet professionnel avec la formation	Critère retenu exclusivement pour le départage des dossiers ex æquo	Projet de formation	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Laurent BORDES,
Président de l'établissement Université de Pau et
des Pays de l'Adour